



**DECISION N°82-2026 –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF AU TITRE DU FONDS DE
MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS
(FME) POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR
DE LA CRECHE LA PASSERELLE A PANISSIERES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2025.028.26.03 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 26 mars 2025 portant l'approbation du budget primitif 2025 – Budget annexe Petite Enfance de la CC Forez-Est,

Vu la délibération n°2026.027.07.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 janvier 2026 portant l'approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe Petite Enfance de la CC Forez-Est,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu le dossier de demande de subvention ci-annexé,

Considérant la gestion de la crèche LA PASSERELLE, située à Panissières, par la CC Forez-Est dans le cadre de l'exercice de sa compétence Petite-Enfance,

Considérant que la CC Forez-Est est propriétaire des bâtiments de la Crèche LA PASSERELLE, situés à Panissières (42360), boulevard Jean-Louis Bonnassieux,

Considérant la vétusté et la non-conformité, qui implique la nécessité d'effectuer des travaux d'adaptation des locaux au référentiel bâtimentaire,

Considérant que le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 29 508,50 € HT,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention de 23 606,80 € auprès de la CAF de la Loire, dans le cadre du FME, pour financer ces travaux d'aménagement intérieur et extérieur,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 23 606,80 €, au titre du FME, pour les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la Crèche LA PASSERELLE, située à Panissières.

ARTICLE 2

D'approuver le plan de financement suivant :

- L'apport propre de la CC Forez-Est à hauteur de 5 901,70 € ;
- La subvention de la CAF dans le cadre du FME à hauteur de 23 606,80€.

ARTICLE 3

De signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS